

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : convention entre la commune de Plateau d'Hauteville et Enedis relative à l'implantation d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts sur la parcelle section E n° 598, lieu-dit « la Cornella »

Séance du 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.
Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir :

MM. DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), FERRARI Jean (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), HARNAL Sébastien (pouvoir à M. GENOD Patrick), LEMOINE Gilbert (pouvoir à Mme MARTINE Christine), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. EMIN Philippe), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CHATEAU Marie-Luce (pouvoir à Mme FERRO Nicole), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents excusés sans pouvoir :

Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne.

Membres absents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. ALLARD Cyrille.

Soit : 34 présents, 9 pouvoirs.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'Enedis sollicite le prolongement du réseau d'alimentation électrique pour pouvoir desservir la parcelle section E n° 599, lieu-dit « la Cornella ».

Ce prolongement nécessitant la traversée d'une parcelle communale une convention entre Enedis et la commune est proposée à cet effet.

Ladite convention expose

- ↳ les droits et servitudes consenties à Enedis par la commune (pose d'une ligne 400 Volts sur une longueur d'environ 27 mètres)
- ↳ les droits et obligations de la commune (droit de propriété, obligation d'information d'Enedis pour tout projet de construction pouvant impacter l'ouvrage électrique...),
- ↳ l'indemnisation éventuelle de la commune (néant)

M. le Maire précise que les travaux seront réalisés à la charge d'Enedis, qui veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention telle que ci-avant présentée afin de permettre la réalisation des travaux de desserte électrique de la parcelle section E n° 599, lieu-dit « la Cornella ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention entre la commune et Enedis relative à l'implantation d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts sur la parcelle section E n° 599, lieu-dit « la Cornella » telle que présentée ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire


Philippe EMIN

